

De: [REDACTED]

Envoyé: 21 février 2024 16:32

À: Masse Geneviève (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=usere019d99d]

Cc: Bélisle Geneviève (CM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=d716db1448354f8eb302e72b6526c122-User_061eca]

Objet: [EXTERNE] Re: Rabaska

Pièces jointes: COM. ENTENTE GouvRABASKA 2024.docx

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Le communiqué de presse du GIRAM.

Le 19 févr. 2024 à 17:40, Masse Geneviève (BSM) (Québec)
<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Au plaisir de vous rencontrer à 13h30 demain. Voici mon numéro de cellulaire au besoin : [REDACTED].

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

<Pièce jointe.ics>

ID de réunion: [REDACTED]

Code secret: [REDACTED]

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

<Pièce jointe.ics>

De: Masse Geneviève (BSM) (Québec) [/O=EXCHANGELABS/OU=EXCHANGE ADMINISTRATIVE GROUP (FYDIBOHF23SPDLT)/CN=RECIPIENTS/CN=USERE019D99D]

Envoyé: 28 juin 2024 13:21

À: [REDACTED]

Objet: Communiqué de presse

Pièces jointes: Comm_Rabaska_retrait CPTAQ_cab_revEP-VF.docx

Bonjour [REDACTED],

Comme convenu, voici le communiqué de presse dont la diffusion est prévue à 13h30.

Salutations,
Geneviève



Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca

Objet: Rabaska

Emplacement: 200 chemin Ste-Foy, 12e étage

Début: 2024-02-20 13:30

Fin: 2024-02-20 14:30

Afficher la disponibilité: Tentative

Périodicité: (none)

État de la réunion: Not yet responded

Organizer: Masse Geneviève (BSM) (Québec)

Participants obligatoires: ppsenechal@videotron.ca; Geneviève Bélisle

Ressources: 200 chemin Ste-Foy, 12e étage

Au plaisir de vous rencontrer à 13h30 demain. Voici mon numéro de cellulaire au besoin : [REDACTED]

[REDACTED].

De: Masse Geneviève (BSM) (Québec) [/O=EXCHANGELABS/OU=EXCHANGE ADMINISTRATIVE GROUP (FYDIBOHF23SPDLT)/CN=RECIPIENTS/CN=USERE019D99D]

Envoyé: 21 février 2024 17:00

À: [REDACTED]

Cc: Bélisle Geneviève (CM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=d716db1448354f8eb302e72b6526c122-User_061eca]

Objet: RE: [EXTERNE] Re: Rabaska

Merci beaucoup [REDACTED]. Au plaisir.



Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 21 février 2024 16:32

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>

Cc : Bélisle Geneviève (CM) (Québec) <Genevieve.Belisle@mapaq.gouv.qc.ca>

Objet : [EXTERNE] Re: Rabaska

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Le communiqué de presse du GIRAM.

Le 19 févr. 2024 à 17:40, Masse Geneviève (BSM) (Québec)

<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Au plaisir de vous rencontrer à 13h30 demain. Voici mon numéro de cellulaire au besoin : [REDACTED].

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

<Pièce jointe.ics>

Objet: Rencontre MAPAQ-GIRAM (Zoom)

Emplacement: Voir lien ZOOM

Début: 2024-06-28 11:00

Fin: 2024-06-28 11:30

Afficher la disponibilité: Tentative

Périodicité: (none)

État de la réunion: Not yet responded

Organizer: Masse Geneviève (BSM) (Québec)

Participants obligatoires: Geneviève Bélisle; [REDACTED]

Ressources: Voir lien ZOOM

Genevieve Masse vous invite à une réunion Zoom programmée.

Sujet: Rencontre MAPAQ-GIRAM

Heure: 28 juin 2024 11:00 PM Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Participer Zoom Réunion

[REDACTED]

ID de réunion: [REDACTED]

Code secret: [REDACTED]

De: [REDACTED]

Envoyé: 17 avril 2023 10:52

À: Ministre Environnement[ministre@environnement.gouv.qc.ca]; MAPAQ « Ministre »[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user4077c316]

Cc: Verret Bernard (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user2c1510d0]

Objet: [EXTERNE] Dossier des terres Rabaska

Pièces jointes: Communiqué Requêtes 17 avril 2023.pdf; Lettre ministres Charrette et Lamontagne.docx

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Veuillez SVP transmettre au Ministre copie de la lettre en pièce jointe, ainsi que le texte qui l'accompagne .

Je vous remercie

[REDACTED]

Président du GIRAM

[REDACTED]



17 avril 2023

Communiqué

Espaces Rabaska:

Le GIRAM intervient d'urgence auprès de la ville de Lévis et de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en faveur de la ré-inclusion au domaine agricole des 272 hectares de terres dézonées inutilement et auprès du gouvernement du Québec pour empêcher la cession de ces terres au Port de Québec.

Le 6 avril dernier, le GIRAM lançait une alerte concernant le projet du Port de Québec visant l'acquisition des 272 hectares de terres dézonées malgré l'avis défavorable de la CPTAQ avant d'être acquises par Rabaska.

Projet inacceptable : dilapidation de bonnes terres agricoles au profit d'un usage industriel à haut risque environnemental, pas davantage de perspectives d'une activité économique tournée vers le futur. Une autre enclave fédérale qui échapperait aux lois du Québec et aux règlements municipaux.

Au port de Québec, le vrac liquide et solide, c'est 99.5% du total des marchandises transportées et entreposées. Une tendance trop lourde pour être infléchie. Pour le GIRAM, la seule perspective d'avenir acceptable que peuvent offrir à la collectivité les espaces Rabaska est leur retour à l'agriculture. Une agriculture de proximité dont a grand besoin le million d'habitants de la communauté urbaine de Québec.

12 avril : requête en ré-inclusion de l'espace en zone agricole officiellement déposée au conseil de Lévis. Deux motifs majeurs.

1. Le décret du gouvernement écartant la CPTAQ du dossier avait été **édicte dans la seule perspective du projet Rabaska** et rien d'autre ;
2. La CPTAQ a reconnu la grande valeur de ces terres, leur dézonage entraîne des **«impacts négatifs sur l'agriculture»**.

13 avril : requête spéciale adressée à la CPTAQ. Il lui est demandé, en regard des pouvoirs qui lui sont conférés et la mission qui est sienne, de se saisir formellement du dossier, d'offrir une audition publique et, le cas échéant, après enquête et étude, de formuler, les

recommandations conséquentes au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

14 avril : signification à la Société Rabaska et au Port de Québec des intentions du GIRAM, demande de sursis du projet de transaction, rappel de l'entente du 7 juillet 2007 entre l'UPA et la Société en commandite Rabaska visant un renversement de la décision d'exclure ces espaces du domaine agricole, advenant l'abandon du projet de terminal gazier.

Annuler les effets négatifs d'une situation dé-structurante pour l'activité agricole.

Dans ces deux requêtes, le GIRAM reprend l'argumentaire de la CPTAQ quant aux impacts négatifs sur l'agriculture. La Ville de Lévis n'est jamais parvenue à la convaincre du contraire. Bien plus, le projet jadis visé « *signifiera la perte à long terme d'une superficie de plus de 500 hectares de terres agricoles et boisées, comportant environ 300 hectares de terres de potentiels agricoles moyens à bons, dont environ 150 hectares cultivés. C'est donc la vocation de tout un secteur de la zone agricole qui pourrait être compromise à long terme* » (Avis CPTAQ 16 octobre 2007).

Réparer l'erreur commise avec la complicité du gouvernement du Québec.

Le dossier Rabaska représente un cas assez unique et très peu reluisant de l'histoire de notre régime de protection du territoire agricole (dézonage totalement inutile sous l'empire de la raison d'État par dé-saisissement de la CPTAQ). Raison pour laquelle il est demandé un geste d'exception dans l'accueil des requêtes du GIRAM. Ce dernier tient, par ailleurs, à rappeler le gigantisme de l'espace Rabaska (**272 hectares**) si on le compare avec ce que requerrait à l'époque le compétiteur Énergie Cacouna (**25 hectares**) pour un projet de capacité équivalente.

Déconstruire le mythe du miracle économique annoncé.

Quels usages fera le Port de cette réserve foncière? « *Aucun commentaire d'ici à ce que la transaction soit officielle* » (*Journal de Lévis*, 14 avril 2023). Assez spécial comme réponse venant d'une Société d'État qui a des comptes à rendre au public. Pendant ce temps, des élus et représentants de chambres de commerces rivalisent d'enthousiasme pour annoncer l'arrivée prochaine d'un parc industriel d'innovation au sein de ces espaces («*pôle au sein de ces espaces d'excellence*», «*hub high tech*») et devant entraîner tout un *bouillonnement économique*.

Il est pourtant déjà possible d'anticiper les usages réels. Ils sont énumérés et nommément circonscrits dans la Loi maritime du Canada qui régit le Port de Québec: « administrer des

infrastructures portuaires liées à la navigation, au transport des passagers et des marchandises, et à la manutention et l'entreposage des marchandises. « L'autorisation de Transport Canada est restreinte à ces activités » (Art 28). Le seul projet jamais évoqué par le PDG est d'ailleurs un « port pétrolier » (Le Soleil, 13 avril 2017). Absolument pas rassurant.

RECOMMANDATIONS

1/ Ville de Lévis et CPTAQ : accueil positif des requêtes.

2/ Gouvernement du Québec :

- en premier lieu, ne céder au fédéral aucun de lot de grève en front des espaces Rabaska;
- examiner toutes les options pouvant faire réparation à l'erreur de 2007, y compris l'achat, (comme dans le cas des terres des Sœurs de la Charité à Beauport), s'il le faut, l'expropriation (en pleine nuit du 21 avril 1974, Robert Bourassa avait procédé à l'expropriation de l'Ile d'Anticosti, la veille de son achat projeté par le fédéral).

Pour information : [REDACTED]

Lévis, 17 avril 2023.

Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy. Québec.

Monsieur Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
Édifice Marie-Guyart. Québec

Objet : ré-inclusion des espaces Rabaska dans le domaine agricole.

Messieurs les Ministres.

Je vous adresse ce matin, en pièce jointe, une communication publique du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). Notre organisme fondé en 1983, célèbre cette année son 40 anniversaire. Il en a traité des dossiers d'environnement et d'aménagement de territoire. Un parmi les plus mobilisant fut celui du projet de terminal gazier Rabaska à Beaumont, puis à Lévis.

En vue de la réalisation de ce projet, plus de 277 hectares de terre agricole ont été dézonées par décret gouvernemental malgré un avis clairement défavorable de la CPTAQ. Un projet qui ne s'est jamais concrétisé, une opération de dézonage réalisée inutilement. Comme l'affirme à l'époque l'avis des Commissaires, « la zone agricole ne doit pas être une zone en attente de développement à d'autres fins que l'agriculture ».

Pour le GIRAM, il y a manifestement eu erreur commise par les pouvoirs publics dans ce dossier. Elle dure depuis plusieurs années, mais toute erreur réparable doit être corrigée.

Je vous invite à prendre connaissance de la communication en pièce jointe. Elle décrit en quelques paragraphes l'enjeu qui nous confronte tous et qui commande des actions urgentes de la part de notre gouvernement.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Redacted signature block]

De: MAPAQ « Ministre » [Ministre@mapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé: 1 mai 2023 09:19
À: Moreau Alexandre (CM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange
Administrative Group
(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=b490cc4efc844b5ea09ce3d65fc9edda-
d4bca3ea-2a]
Objet: TR: [EXTERNE] ESPACES RABASKA
Pièces jointes: Re'solution GIRAM.docx

Salut Alexandre !

Pour ton info, je pense que tu étais déjà au fait du dossier ?

Merci !

De : [REDACTED] >
Envoyé : 30 avril 2023 13:14
À : MAPAQ « Ministre » <Ministre@mapaq.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] ESPACES RABASKA

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**
Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une
pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Lévis, 30 avril 2023

Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 200, chemin Sainte-
Foy. Québec.

PAR COURRIEL

Monsieur le Ministre.

Pour la gouverne du dossier en titre, je vous transmets en pièce jointe, copie d'une résolution adoptée le 28 avril.

Dans ce texte, que des faits et des rappels historiques, mais à nouveau un rappel que le temps nous est vraiment compté dans ce dossier.

Dans cette résolution, quatre organismes de l'État sont interpellés : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Commission de protection du territoire agricole, Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et Conseil de Lévis.

Chacun de ces organismes dispose, à sa façon et en vertu de la même logique administrative, d'une capacité de poser le geste qui lui revient pour corriger ce que plus d'un ont convenu d'appeler une erreur.

Cette résolution est accompagnée de deux cartes inédites exposant une caractérisation plus précise de l'écosystème agricole qu'on retrouve dans ces espaces.

Elles évoquent, quant à nous, un devoir collectif de voir à leur protection et leur pérennité.

Vous priant d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

██

Groupe d'initiative et de recherches appliquées au milieu, 4870, boul. Guillaume
Couture. CP 202.
Lévis, G6V 6N8.

RÉINCLUSION DES ESPACES RABASKA AU DOMAINE AGRICOLE

GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)

Résolution du 28 avril 2023

ATTENDU qu'à l'automne 2007, le consortium gazier Rabaska a requis et obtenu par décret du gouvernement du Québec, l'exclusion de plus de 272 hectares de terres agricoles pour son projet de Lévis-est; une superficie hors norme (Terminal Montoir, 73 ha, Fos-Cavaou, 80 ha, projet Trans-Canada-Cacouna, 25 ha);

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avait refusé à deux reprises d'émettre une autorisation d'exclusion pour ces espaces en raison de ses effets négatifs et déstructurants à long terme pour l'activité agricole du secteur;

ATTENDU que cette exclusion a été décrétée dans la seule perspective du projet Rabaska et rien d'autre, et que le projet a été définitivement abandonné en 2013;

ATTENDU l'entente signée en 2007 entre l'UPA et la Société Rabaska dans laquelle « *Les Parties conviennent de supporter une proposition visant à ce que la CPTAQ prenne les mesures appropriées pour qu'une décision favorable à l'exclusion soit renversée si le projet était abandonné* ».

ATTENDU que cette exclusion ayant été réalisée en vertu d'un processus exceptionnel (6 décrets en 43 ans), et qu'il convient d'envisager le recours au même processus pour une réinclusion;

ATTENDU que le Port de Québec a signé une entente avec la Société en commandite Rabaska visant à acquérir ces espaces pour en faire « une réserve foncière »;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi qui le régit, le Port de Québec ne peut projeter y faire autre chose que de l'entreposage (en 2021, hydrocarbures et vrac liquide comptent pour 99.5 % des marchandises entreposées), donc un véritable gaspillage pour un écosystème agricole de cette qualité;

ATTENDU que d'autres installations portuaires à vocation industrielle du réseau Saint-Laurent/Grands-lacs ont amplement les capacités d'assurer cette mission transport et entreposage;

ATTENDU qu'une fois propriété du Port de Québec, ce territoire situé à proximité de milieux habités, va en totalité échapper aux lois du Québec et aux règlements municipaux; une autre brèche dans l'intégrité territoriale du Québec;

ATTENDU les nouvelles données démontrant que ces espaces représentent un écosystème agricole de valeur exceptionnelle pour la grande Communauté urbaine de Québec (voir cartes en Annexe);

À TITRE DE PRÉVENTION ET DE RÉPARATION,
SONT RÉITÉRÉES LES DEMANDES SUIVANTES:

Au Ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Monsieur André Lamontagne, de se saisir de la mission qui est la sienne en matière de protection du territoire agricole et qu'à cette fin, se référant à la Loi (articles 3 et 66), il soumette à la Commission une demande d'avis;

À la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), de se saisir formellement du dossier, d'offrir une audition publique concernant les dits espaces et de rendre, après enquête, audition et étude, les décisions conséquentes;

Au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de refuser tout de bail de lot de grève au profit de la Société fédérale du Port de Québec;

Au Conseil de Lévis, de considérer la requête en ré-inclusion qui lui a été adressée le 12 avril, pour motifs que le décret du gouvernement avait été édicté dans la seule perspective du projet Rabaska et sur la reconnaissance en 2007 de la grande valeur de ces terres par la CPTAQ.

ANNEXE

L'écosystème agricole des espaces Rabaska

Tourbières et zones humides, 75 ha cultivés, plus 10 en jachère, 45 ha pour l'acériculture, zones boisées rempart contre le réchauffement climatique. Une riche biodiversité et un patrimoine remarquable bénéficiant à l'ensemble de la collectivité.

TERRAINS RABASKA / MILIEUX HUMIDES = 60,0 ha

Marécage = 16,6 ha / 27 %

Marécage arborescent = 23,9 ha / 40 %

Tourbière boisée = 7,6 ha / 13 %

Tourbière ouverte = 10,7 ha / 18 %

Eau ou marais = 1,3 ha



